



# Plan communal de Forest Phase 4 : Programmation des actions

Commune de Forest

## Projet de rapport final

(en vue de l'enquête publique)

Octobre 2021



## COLOPHON

Titre : Projet de rapport final de la Phase 4 : Programmation des actions  
Client : Commune de Forest

Personne de contact : Sarah Grégoire

Date : 20/10/2021

Version :

Chef de projet : Jonathan Haynes  
Contact : jonathan@traject.be  
Auteurs : Jonathan Haynes



**TRAJECT**

### TRAJECT

Charles de Kerchovelaan 17  
9000 Gent  
+32 9 312 34 33

btw/tva: BE 0448 394 475

[www.traject.be](http://www.traject.be)

### TRAJECT

Cantersteen 47  
1000 Brussel/Bruxelles  
+32 2 505 40 46





# Table des matières

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>2. ACTIONS CONTINUES ET PROGRESSIVES .....</b>	<b>6</b>
2.1 PRÉAMBULE.....	6
2.2 LISTE DES ACTIONS CONTINUES .....	7
2.3 LISTE DES ACTIONS PROGRESSIVES .....	12
<b>3. ACTIONS A COURT TERME (&lt; 5 ANS) .....</b>	<b>17</b>
3.1 PRÉAMBULE.....	17
3.2 LISTE DES PROJETS PLANIFIÉS À COURT TERME .....	18
3.3 LISTE DES ACTIONS À RÉALISER À COURT TERME .....	22
<b>4. ACTIONS A MOYEN TERME (5 A 10 ANS) .....</b>	<b>28</b>
4.1 PRÉAMBULE.....	28
4.2 LISTE DES PROJETS PLANIFIÉS À MOYEN TERME .....	29
4.3 LISTE DES ACTIONS À RÉALISER À MOYEN TERME .....	31
<b>5. ACTIONS A LONG TERME (&gt; 10 ANS) .....</b>	<b>34</b>
5.1 PRÉAMBULE.....	34
5.2 LISTE DES ACTIONS À RÉALISER À LONG TERME .....	35



# 1. INTRODUCTION

## ***Déterminer la programmation des interventions***

La phase 3 a défini l'ensemble des actions à entreprendre sur le territoire communal en vue d'atteindre les objectifs fixés préalablement (P2). Le présent document détermine la programmation de ces interventions, c'est-à-dire dans quel délai celles-ci doivent idéalement être mises en œuvre. Trois périodes de mise en œuvre sont envisagées :

- Court terme (CT) : < 5 ans
- Moyen terme (MT) : 5 à 10 ans
- Long terme (LT) : > 10 ans, soit une période qui va au-delà de la durée de vie du présent Plan Communal de Mobilité.

Le choix de ces périodes a été déterminé en vue d'assurer une certaine cohérence à l'échelle de l'ensemble du territoire, en tenant compte également des réalités et contraintes budgétaires, et des degrés de priorité de chacune des interventions.

Par ailleurs, certaines actions doivent être mise en œuvre progressivement, telle la mise en conformité des cheminements piétons au regard des recommandations faites par le Plan d'Accessibilité des Voiries et des Espaces Publics (PAVE). D'autres doivent être réalisées continuellement, en particulier les actions de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs locaux.

A l'inverse des rapports relatifs aux autres phases du PCM, le présent rapport n'est pas structuré par axe de travail, mais par période de mise en œuvre souhaitée des actions. Il constitue un tableau de bord devant aidé la Commune (et les autres partenaires) à planifier les actions visant une mobilité plus durable sur le territoire communal, et plus globalement à l'échelle de la Région.

Etant donné que les actions concernent également d'autres acteurs (Région, Communes voisines, STIB), la programmation telle que proposée pourrait quelque peu évoluée, en particulier en ce qui concerne l'aménagement des voies régionales de circulation. Une articulation des grands chantiers est en effet nécessaire et les consultations avec ces différents acteurs doivent se poursuivre dans les mois et années à venir. Le présent document constitue toutefois une ligne de conduite, et la Commune mettra tout en œuvre en vue de faire respecter autant que possible cette planification.

De son côté, elle s'attachera à respecter celui-ci en ce qui concerne les actions qui la concerne.

Pour chacune des périodes de mise en œuvre, est reprise la liste des actions à planifier. A chacune des actions est associée la ou les actions GoodMove correspondante(s), le degré de priorité, ainsi que les principaux acteurs concernés.



## 2. ACTIONS CONTINUES ET PROGRESSIVES

### 2.1 Préambule

La présente section reprend les actions qui devront être réalisées régulièrement et de façon continue au fil des années (= actions continues). Il s'agit généralement d'actions de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs locaux.

Elle reprend également l'ensemble des actions qui doivent être mises en œuvre progressivement, parfois en fonction des budgets disponibles et/ou

des opportunités qui sont offertes (= actions progressives). Celles-ci doivent débutées à court terme.



## 2.2 Liste des actions continues

DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
1	<p><b>Faire respecter les règles de circulation routière en vue d'un usage adéquat des différents réseaux de transport</b></p> <p><b>Cf. P3-section 2.3.3. (Vélo - Autres mesures)</b></p>	<p>GOOD-NETWORK</p> <p>GOOD-CHOICE D.6 / #86</p> <p>Assurer une sensibilisation systémique auprès des publics cibles spécifiques</p>	A.C.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone de Police</li> </ul>
1	<p><b>Sécuriser les lieux accidentogènes</b></p> <p>Cela englobe les Zones à Concentration d'Accidents (ZACA) et les carrefours où l'insécurité est plus subjective</p> <p><b>Cf. P3-sections 2.3.3. (Auto-CONFORT/QUARTIER) et 3.2.3 (Autres mesures – maille Altitude 100)</b></p> <p><b>Cf. Actions ACT.P1, AMT.P3, AMT.5</b></p>	<p>GOOD-NETWORK B.1 / #20</p> <p>Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p>	A.C.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région (voies régionales)</li> </ul>
1	<p><b>Monitorer les vitesses de circulation pratiquées et prendre les mesures visant à faire respecter les limites de vitesse</b></p> <p><b>Cf. P3-sections 2.5.3. (Auto-CONFORT/QUARTIER) et 3.2.3 (Autres mesures – maille Altitude 100)</b></p>	<p>GOOD-NEIGHBORHOOD A.1</p> <p>Instaurer le 30 km/h comme la vitesse par défaut sur le territoire régional</p> <p>GOOD KNOWLEDGE</p>	A.C.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone de Police</li> <li>• Région (actions sur voies régionales)</li> </ul>



DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
1	<p><b>Solliciter les opérateurs de mobilité partagée en vue de développer l'offre sur l'ensemble du territoire</b></p> <p><b>Cf. P3-section 4.1.3. (Accès aux services de mobilité)</b></p>	<p>GOOD SERVICE C.11/ #70</p> <p>Renforcer les services de mobilité partagée</p>	A. C.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérateurs de mobilité</li> </ul>
1	<p><b>Elaborer un PDE ambitieux</b></p> <p>A commencer par le PDE 2021</p> <p><b>Cf. P3-section 4.1.4. (Exemplarité communale)</b></p>	<p>GOOD CHOICE D.7 / # 93-94</p> <p>Accompagner les générateurs de déplacements</p>	A.C.8	/
1	<p><b>Echanger avec les acteurs locaux (entreprises, commerçants, etc.)</b></p> <p><b>Cf. P3-section 4.1.5. (Accompagnement des acteurs locaux)</b></p> <p><b>Cf. Action AC.14</b></p>	<p>GOOD CHOICE D7</p> <p>Accompagner les générateurs de déplacements</p>	A.C.12	/
1	<p><b>Soutenir la mise en place d'actions portées par les acteurs locaux</b></p> <p><b>Cf. P3-section 4.1.5. (Accompagnement des acteurs locaux)</b></p> <p><b>Cf. Action AC.14</b></p>	<p>GOOD CHOICE D7</p> <p>Accompagner les générateurs de déplacements</p>	A.C.13	/





DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
1	<p><b>Mobiliser et soutenir les commerçants en vue d'une gestion plus durable de leurs marchandises</b></p> <p>Cf. P3 – Section 4.2 (Livraison)</p> <p>Cf. Action AC.15</p>	<p>GOOD CHOICE D7</p> <p>Accompagner les générateurs de déplacements</p>	A.C.14	/
1	<p><b>Assurer le respect des espaces dédiés à la livraison</b></p> <p>Cf. P3 – Section 5.3 (Usagers apportant une valeur ajoutée)</p> <p>Cf. Action AC.14</p>	<p>GOOD PARTNER E7 / #119</p> <p>Renforcer les moyens et développer de nouvelles approches pour assurer un contrôle-sanction adapté</p>	A.C.15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parking.Brussels</li> </ul>
2	<p><b>Valoriser et entretenir les sentiers et venelles</b></p> <p>Cf. P3 – section 2.2.3 (Piéton-QUARTIER)</p>	GOOD-NETWORK	A.C. 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestionnaires des espaces verts</li> </ul>
2	<p><b>Monitorer la qualité des réseaux cyclables</b></p> <p>Cf. P3-section 2.3.3. (Vélo-Autres mesures)</p>	<p>GOOD-NETWORK B.4.</p> <p>Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-NETWORK B.8.</p> <p>Assurer un entretien préventif des voiries communales</p> <p>GOOD KNOWLEDGE</p>	A.C.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gracq local</li> <li>• Citoyens</li> </ul>



DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
2	<p><b>Faire connaître l'offre multimodale permettant l'accès aux principaux pôles de déplacements</b> – De premières mesures doivent être entreprises à court terme</p> <p><b>Cf. P3-section 4.1.2. (Stratégie de communication)</b></p>	<p>GOOD CHOICE D.6 / #86</p> <p>Assurer une sensibilisation systémique auprès des publics cibles</p>	A.C.7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acteurs locaux (gestionnaire des pôles)</li> </ul>
2	<p><b>Faciliter les déplacements domicile-travail du personnel communal autrement qu'en voiture</b></p> <p><b>Cf. P3-section 4.1.4. (Exemplarité communale)</b></p> <p><b>Cf. Action ACT.14</b></p>	<p>GOOD CHOICE D.7 / # 94</p> <p>Accompagner les générateurs de déplacements</p>	A.C.9	/
2	<p><b>Faciliter les déplacements professionnels du personnel communal autrement qu'en voiture</b></p> <p><b>Cf. P3-section 4.1.4. (Exemplarité communale)</b></p>	<p>GOOD CHOICE D.7 / # 94</p> <p>Accompagner les générateurs de déplacements</p>	A.C.10	/
2	<p><b>Poursuivre et étendre le champs des évènements visant une mobilité plus durable</b></p> <p><b>Cf. P3-section 4.1.5. (Accompagnement des acteurs locaux)</b></p>	<p>GOOD CHOICE D.6 / #86</p> <p>Assurer une sensibilisation systémique auprès des publics cibles</p>	A.C.11	<ul style="list-style-type: none"> <li>Région (subsidés)</li> <li>Gracq local</li> <li>Acteurs locaux</li> </ul>



DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
2	<p><b>Accompagner le développement des motorisations électriques</b></p> <p><a href="#">Cf. P3 – Section 5.4</a></p>	<p>GOOD CHOICE D5 / #83</p> <p>Evoluer vers une sortie des moteurs thermiques</p>	A.C.16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région</li> <li>• Partenaires privés</li> </ul>



## 2.3 Liste des actions progressives

DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
1	<p><b>Mise en conformité PAVE des réseaux piétons (PLUS), CONFORT et QUARTIER</b></p> <p>La priorité devant être donnée respectivement aux réseaux (PLUS &gt;) CONFORT &gt; QUARTIER, ainsi qu'aux abords des principaux pôles de déplacements (et notamment des écoles) – avec mise en conformité de l'ensemble des réseaux (PLUS et) CONFORT et des abords des principaux pôles de déplacements à court terme.</p> <p><b>Cf. P3-Sections 2.2.2 (Piétons-CONFORT) et 2.2.3 (Piétons-QUARTIER)</b></p> <p><b>Cf. Ensemble des actions qui impliquent un réaménagement de voirie/espace public</b></p>	<p>GOOD-NETWORK B.1 / #21-22-23</p> <p>Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112</p> <p>Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.P.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région (voies régionales)</li> <li>• STIB (arrêts de transport public)</li> </ul>



DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
1	<p><b>Aménager les voies du réseau vélo-PLUS desservant les quartiers</b></p> <p>Au minimum à court terme : Soierie, Patinage, Delta et Tropiques (portions nord).</p> <p>Cette action inclus de rendre perméable la traversée de l'avenue Van Volxem, et de prendre les mesures nécessaires en vue de faciliter la montée de l'avenue du Mystère (à plus long terme).</p> <p><b>Cf. P3-section 2.3.1(vélo-PLUS)</b></p> <p><b>Cf. Action AMT.P4</b></p>	<p>GOOD-NETWORK B.4</p> <p>Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112</p> <p>Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.P.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Région et STIB (traversée Van Volxem)</li> </ul>
1	<p><b>Aménager le réseau vélo-CONFORT (en fonction aussi de la mise en œuvre des plans de circulation) – au minimum la moitié des itinéraires devra être réalisée à court terme. Le solde, à moyen terme.</b></p> <p><b>Cf. P3-section 2.3.2 (vélo-CONFORT)</b></p> <p><b>Cf.Action AP.5</b></p>	<p>GOOD-NETWORK B.4 / #28-29-30</p> <p>Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112</p> <p>Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.P.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Région (voies régionales)</li> <li>STIB (voies empruntées par les transports publics)</li> </ul>



DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
1	<p><b>Assurer l'accessibilité à vélo des écoles</b></p> <p>Cf. P3-section 2.3.3 (Autres mesures)</p> <p>Cf. Actions AP.3, AP.10</p>	<p>GOOD-NETWORK B.4</p> <p>Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112</p> <p>Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.P.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région (voies régionales)</li> </ul>
1	<p><b>Mettre en œuvre les plans de circulation dans les mailles</b></p> <p>Cette mesure englobe le contact des opérateurs de navigation et l'adaptation de la signalétique directionnelle verticale</p> <p>Cf. P3-sections 3.2.1 (phasage), 3.2.2 (Plan de circulation) et 3.3.3 (Autres mesures)</p>	<p>GOOD-NEIGHBOURHOOD A.2 / #7</p> <p>Apaiser les quartiers</p> <p>GOOD-NETWORK B.5 / #34</p> <p>Améliorer les performances du transport public de surface</p>	A.P.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région</li> <li>• STIB</li> <li>• Zone de police</li> </ul>
1	<p><b>Développer l'offre en stationnement vélo sur le territoire communale</b></p> <p>Cf. P3-section 4.1.3 (Accès aux services de mobilité)</p>	<p>GOOD NEIGHBOURHOOD A.4 / # 13-14-15</p> <p>Valoriser et mutualiser du stationnement hors voirie</p> <p>GOOD SERVICE C.3 / # 56</p> <p>Développer les services en lien avec le vélo et les autres moyens légers de déplacements</p>	A.P.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région (subsides)</li> <li>• Acteurs locaux</li> </ul>



DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
1	<p><b>Evaluer la nécessité de compenser la perte en stationnement, les possibilités de mutualisation de l'offre en stationnement disponibles, et la nécessité de développer l'offre en stationnement en voirie dans les nouveaux projets</b> – de manière proactive et/ou en fonction des besoins de suppression des places de stationnement en voirie (réaménagement des espaces publics)</p> <p><b>Cf. P3 – section 5.2 (Emprise du stationnement)</b></p>	<p>GOOD NEIGHBOURHOOD A.4 / #11-12 Valoriser et mutualiser du stationnement hors voirie</p> <p>GOOD CHOICE D1 / #75 Articuler les développements urbains et l'offre de mobilité</p>	A.P.9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parking.Brussels</li> </ul>
2	<p><b>Développer des zones résidentielles dans les quartiers</b></p> <p><b>Cf. P3-section 2.2.3 (Piéton-QUARTIER)</b></p>	<p>GOOD-NEIGHBOURHOOD A.2. / #5 Apaiser les quartiers</p> <p>GOOD-PARTNER E.4. / #110-112 Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.P.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région (voies régionales)</li> <li>• Zone de Police</li> </ul>



DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
2	<p><b>Elargir l'accès à l'information via la mise en place de points d'information et de services intégrés à la mobilité</b> – au minimum 1 point d'information devra être créé à court terme ; et 2 points d'information supplémentaires à moyen terme</p> <p><b>Cf. P3-section 4.1.1 (Accès à l'information)</b></p>	<p>GOOD SERVICE C2 / #55</p> <p>Mettre en place des points d'information et de services intégrés de la mobilité</p>	A.P.7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région</li> <li>• Communes voisines</li> <li>• Opérateurs de mobilité</li> </ul>
2	<p><b>Rendre progressivement le réseau vélo-QUARTIER confortable pour les cyclistes</b></p> <p><b>Cf. P3-section 2.3.2 (vélo-CONFORT)</b></p> <p><b>Cf.Actions AP.4, AP.5</b></p>	<p>GOOD-NETWORK B.4 / #30</p> <p>Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112</p> <p>Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.P.10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région (voies régionales)</li> <li>• STIB (voies empruntées par les transports publics)</li> </ul>





## 3. ACTIONS A COURT TERME (< 5 ANS)

### 3.1 Préambule

La présente section reprend l'ensemble des actions qui doivent être planifiés à court-terme, c'est-dire endéans les 5 prochaines années à venir (2022-2026). Elle reprend les projets qui sont déjà planifiés durant cette période, tel le réaménagement des espaces publics du cœur de Forest.



## 3.2 Liste des projets planifiés à court terme



DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES AU PROJET
-	<p><b>Projet de réaménagement des espaces publics du cœur de Forest</b></p> <p>Phase 1 (place Saint-Denis, chaussée de Neerstalle, portion de la chaussée de Bruxelles comprise entre Vanpé et Saint-Denis)</p>	<p>GOOD-NEIGHBOURHOOD A.4 / #12 Valoriser et mutualiser du stationnement en voirie</p> <p>GOOD NEIGHBOURHOOD A.6 / #19 Rénover de grands espaces publics emblématiques</p> <p>GOOD-NETWORK B.1 / #20-21-22-24 Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112 Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.CT.P1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région</li> <li>• STIB</li> </ul>



DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES AU PROJET
-	<b>Projet de réaménagement de la chaussée de Neerstalle</b>	<p>GOOD-NETWORK B.1 / #21-22-24</p> <p>Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-NETWORK B.5 / #34</p> <p>Améliorer les performances du transport public de surface</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112</p> <p>Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.CT.P2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région (maitre d'ouvrage)</b></li> <li>• STIB</li> </ul>
-	<p><b>Projet de réaménagement du carrefour Rousseau/Globe et de ses abords</b></p> <p><b>Cf. P3-section 2.2.1 (Piéton-PLUS)</b></p> <p><b>Cf. Action ACT.2</b></p>	<p>GOOD-NETWORK B.1 / #20-21-22-24</p> <p>Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112</p> <p>Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.CT.P3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>STIB (maitre d'ouvrage)</b></li> </ul>



DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES AU PROJET
-	<b>Projet de réaménagement mineur du carrefour Wiels et réaménagement plus global de l'avenue du Pont de Luttre (CRU4)</b>	<p>GOOD-NEIGHBOURHOOD A.4 / #12 Valoriser et mutualiser du stationnement en voirie</p> <p>GOOD-NETWORK B.1 / #20-21-22-23 Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-NETWORK B.4 Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112 Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.CT.P4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région (maitre d'ouvrage)</b></li> <li>• STIB</li> </ul>
-	<b>Projet de réaménagement Patinage-Delta-Tropiques</b>	<p>GOOD-NETWORK B.1 / #21-22-23 Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-NETWORK B.4 Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112 Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.CT.P5	/



### 3.3 Liste des actions à réaliser à court terme

DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
1	<p><b>Réaménager l'avenue W. Ceuppens</b> : de façade à façade</p> <p>Cf. P3-sections 2.2.1 (Piéton-PLUS), 2.3.1. (Vélo-PLUS), 2.5.2. (Auto-CONFORT), 2.6.1 (PL-CONFORT), 5.2 (Emprise du stationnement)</p> <p>Cf. Actions AP.9, ACT.8, ACT.13, ACT.14, ACT.15</p>	<p>GOOD-NEIGHBOURHOOD A.4 / #12</p> <p>Valoriser et mutualiser du stationnement en voirie</p> <p>GOOD-NETWORK B.1 / #21-22-24</p> <p>Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-NETWORK B.4</p> <p>Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112</p> <p>Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.CT.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région (Maitre d'ouvrage)</b></li> <li>• STIB</li> </ul>
1	<p><b>Améliorer les cheminements piétons aux abords de Forest National (réseau piéton-PLUS)</b></p> <p>En complément du projet de réaménagement du #Rousseau /Globe</p> <p>Cf. P3-sections 2.2.1. (Piéton-PLUS)</p> <p>Cf. Projet ACT.P3</p>	<p>GOOD-NETWORK B.1 / #21-22</p> <p>Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112</p> <p>Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.CT.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• STIB</li> </ul>



DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
1	<p><b>Aménager le chemin d'accès et créer des trottoirs chaussée de Bruxelles (le long du parc Duden)</b></p> <p>Cf. P3-section 2.2.2 (Piéton-CONFORT)</p> <p>Cf. Actions AP.1, AMT.4</p>	<p>GOOD-NETWORK B.1 / #21</p> <p>Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112</p> <p>Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.CT.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région : maitre d'ouvrage (voies régionales)</b></li> </ul>
1	<p><b>Améliorer les conditions de déplacements des cyclistes sur la rue Saint-Denis – section « commune » avec le boulevard de la Deuxième Armée Britannique</b></p> <p>Cf. P3-section 2.3.1. (Vélo-PLUS)</p>	<p>GOOD-NETWORK B.4</p> <p>Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112</p> <p>Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.CT.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région : maitre d'ouvrage (voies régionales)</b></li> </ul>
1	<p><b>Sécuriser les traversées de l'avenue Albert (Berkendael) et du boulevard de la Deuxième Armée Britannique (Abbesses) pour les cyclistes</b></p> <p>Cf. P3-section 2.3.2. (Vélo-CONFORT)</p>	<p>GOOD-NETWORK B.4</p> <p>Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112</p> <p>Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.CT.7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région : maitre d'ouvrage (voies régionales)</b></li> </ul>
1	<p><b>Valoriser et rendre plus attractifs les P+R</b></p> <p>Cf. P3-section 2.5.2 (Auto-CONFORT)</p>	<p>GOOD-CHOICE</p> <p>GOOD SERVICE C.9</p>	A.CT.9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région (maitre d'ouvrage)</b></li> </ul>



DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
1	<p><b>Mener des réflexions sur l'échangeur de Drogenbos</b></p> <p>Cf. P3-section 2.5.2 (Auto-CONFORT)</p>	GOOD-CHOICE	A.CT.10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région (maitre d'ouvrage)</b></li> <li>• Région flamande</li> <li>• Communes de Drogenbos et d'Uccle</li> </ul>
1	<p><b>Renforcer l'offre de service aux principaux pôles de mobilité (gares et station Albert)</b></p> <p>Cf. P3-section 4.1.6 (Intermodalité)</p> <p>Cf. Actions AC.6, ACP.7, ACP.8</p>	<p>GOOD SERVICE C.11/ #71</p> <p>Renforcer les services de mobilité partagée</p>	A.CT.11	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région</li> <li>• SNCB</li> <li>• STIB</li> <li>• Autres opérateurs de mobilité</li> </ul>
1	<p><b>Etablir un Plan de Livraison d'Entreprise pour l'administration communale – et encourager les entreprises de la Commune à en faire de même</b></p> <p>Cf. P3-section 4.2 (Livraisons)</p>	<p>GOOD CHOICE D.8 / #96</p> <p>Encourager les entreprises à rationaliser leurs commandes et leurs livraisons</p>	A.CT.12	/
1	<p><b>Etudier les possibilités de mise en place d'espaces dédiés à la logistique urbaine</b></p> <p>Cf. P3 – section 4.2 (Livraisons)</p> <p>Cf. Actions AC.12, AC.14</p>	<p>GOOD NEIGHBOURHOOD A.5 / #18</p> <p>Optimiser les livraisons en développant l'immobilier logistique de proximité et une distribution urbaine plus intelligente</p>	A.CT.13	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région</li> </ul>





DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
1	<p><b>Mettre la politique communale en conformité avec les prescriptions régionale en matière de stationnement</b></p> <p>Cf. P3-section 5.1 (Besoins en stationnement)</p> <p>Cf. Action ACT.15</p>	<p>GOOD CHOICE D.2 / #76</p> <p>Renforcer les outils de gestion du stationnement</p>	A.CT.14	/
1	<p><b>Privilégier la mise à disposition de carte de dérogation aux usagers qui apportent une valeur ajoutée au fonctionnement de la Commune</b></p> <p>Cf. P3-section 5.3 (usagers à valeurs ajoutée)</p> <p>Cf. Action ACT.14</p>	<p>GOOD SERVICE C.4</p> <p>GOOD CHOICE D.2 / #76</p> <p>Renforcer les outils de gestion du stationnement</p>	A.CT.15	/
1	<p><b>Améliorer le respect pour les réglementations en vigueur (stationnement)</b></p> <p>Cf. P3 – section 5.1 (Besoins en stationnement)</p> <p>Cf. Action AC.15</p>	<p>GOOD PARTNER E.7 / #119</p> <p>Renforcer les moyens et développer des nouvelles approches pour le contrôle-sanction de la sécurité routière</p>	A.CT.16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parking.Brussels</li> </ul>



DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
1	<p><b>Evaluer avec les écoles les possibilités de mise en place de rues scolaires</b></p> <p>Cf. P3 – section 2.3.3 (Accessibilité à vélo des écoles)</p>	<p>GOOD NEIGHBOURHOOD A.3 / #10</p> <p>Accompagner la mise en place de living labs pour se réapproprier l'espace public</p>	A.CT.17	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région (voies régionales)</li> <li>• Etablissements scolaires</li> </ul>
2	<p><b>Procéder à des interventions mineures sur l'avenue Reine Marie-Henriette</b></p> <p>Réfection des marquages au sol des itinéraires cyclables</p> <p>Cf. P3-section 2.3.1 (Vélo-PLUS)</p>	<p>GOOD-NETWORK B.4</p> <p>Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112</p> <p>Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.CT.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région (Maitre d'ouvrage)</b></li> </ul>



DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
2	<p><b>Evaluer la possibilité d'améliorer le fonctionnement des principaux carrefours</b> – Charroi/Pont de Luttre, Wiels, Rochefort, Albert</p> <p>Cela inclus une amélioration du fonctionnement du carrefour pour les automobilistes et plus globalement au regard des réseaux SMV, ainsi qu'une amélioration des itinéraires pour les piétons et les cyclistes.</p> <p><b>Cf. P3-sections 2.2.1 (piéton-PLUS ; Albert), 2.3.1 (vélo-PLUS), 2.5.2 (Auto-CONFORT)</b></p>	<p>GOOD-NETWORK B.1 / #20 Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-NETWORK B.4 Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-NETWORK B.5 / #34 Améliorer les performances du transport public de surface</p> <p>GOOD-NETWORK B.10 / #52 Renforcer le système de gestion dynamique du trafic</p>	A.CT.8	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Région (maitre d'ouvrage)</b></li> </ul>
3	<p><b>Procéder à des ajustements mineurs rue de Mérode</b></p> <p><b>Cf. P3-section 2.2.1 (Piéton-PLUS)</b></p> <p><b>Cf. Actions AP.1</b></p>	<p>GOOD-NETWORK B.1 / #21 Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112 Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.CT.5	/



## 4. ACTIONS A MOYEN TERME (5 A 10 ANS)

### 4.1 Préambule

La présente section reprend l'ensemble des actions qui doivent être planifiées à moyen-terme, c'est-dire endéans les 10 prochaines années à venir (d'ici 2032). Elle reprend également les projets qui sont déjà planifiés durant cette période.

Un ensemble d'actions continues et progressives sont aussi concernés par le moyen terme (cf. ci-avant).



## 4.2 Liste des projets planifiés à moyen terme

DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES AU PROJET
-	<p><b>Projet de réaménagement de l'avenue Albert*</b></p> <p>* Pourrait se faire à plus long terme étant donné les moindres enjeux par rapport aux autres voies régionales (W. Ceuppens, Reine Marie-Henriette, etc.)</p> <p><b>Cf. Actions AC.4, AC.16, AP.1, AP.3, AP.8, AP.9, ACT.7</b></p>	<p>GOOD-NETWORK B.1 / #21-22-24</p> <p>Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-NETWORK B.4</p> <p>Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112</p> <p>Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.MT.P1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région (maitre d'ouvrage)</b></li> <li>• STIB</li> </ul>
-	<p><b>Projet de réaménagement des espaces publics du cœur de Forest</b></p> <p>Phase 2 (portion de la chaussée de Bruxelles comprise entre Saint-Denis et Zaman)</p> <p><b>Cf. Actions AC.4, AC.16, AP.1, AP.5, AP.8, AP.9</b></p>	<p>GOOD-NEIGHBOURHOOD A.4 / #12</p> <p>Valoriser et mutualiser du stationnement en voirie</p> <p>GOOD-NETWORK B.1 / #20-21-22-24</p> <p>Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-NETWORK B.4 / #28</p> <p>Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112</p> <p>Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.MT.P2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région</li> <li>• STIB</li> </ul>



DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES AU PROJET
-	<p><b>Projet de réaménagement des carrefours Albert, Rochefort, Wiels, Charroi, et de l'avenue du Charroi (voire de l'avenue Reine Marie-Henriette*)</b> dans le cadre de l'arrivée du tram de rocade</p> <p>* En cas de non-passage du tram via cette avenue, un réaménagement de celle-ci doit être planifié</p> <p><b>Cf. Actions AP.1, AP.8, ACT.8</b></p>	<p>GOOD-NETWORK B.1 / #20-21-22-24 Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-NETWORK B.4 Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-NETWORK B.5 / #34 Améliorer les performances du transport public de surface</p> <p>GOOD-NETWORK B.10 / #52 Renforcer le système de gestion dynamique du trafic</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112 Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.MT.P3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région (maitre d'ouvrage)</b></li> <li>• <b>STIB</b></li> </ul>
-	<p><b>Projet « Parc des Deux Rives »</b></p>	<p>GOOD-NETWORK B.4 Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112 Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.MT.P4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Infrabel/SNCB</b></li> </ul>



### 4.3 Liste des actions à réaliser à moyen terme

DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
1	<p><b>Réaménagement de l'Altitude 100 (et de l'av. Victor Rousseau : tronçon jusqu'à Jupiter)</b></p> <p><b>Cf. P3-section 2.2.1 (Piéton-PLUS)</b></p> <p><b>Cf. Actions AC.12, AC.14, AP.1, AP.3, AP.5, AP.7, AP.8, AP.9</b></p>	<p>GOOD-NEIGHBOURHOOD A.2 / #5 Apaiser les quartiers</p> <p>GOOD-NEIGHBOURHOOD A.4 / #12 Valoriser et mutualiser du stationnement en voirie</p> <p>GOOD NEIGHBOURHOOD A.6 / #19 Rénover de grands espaces publics emblématiques</p> <p>GOOD-NETWORK B.1 / #21-22-24 Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-NETWORK B.4 / #28 Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112 Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.MT.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• STIB</li> </ul>
1	<p><b>Aménager les abords de gares et principaux pôles d'échange</b></p> <p><b>Cf. P3-section 4.1.6 (Intermodalité)</b></p> <p><b>Cf. Actions AC.6, AP.1, AP.2, AP.3, AP.7, AP.8, ACT.13</b></p>	<p>GOOD NEIGHBORHOOD</p> <p>GOOD SERVICE C.5 - C.8</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112 Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.MT.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SNCB/Infrabel</li> <li>• STIB</li> <li>• Région</li> </ul>



DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
1	<p><b>Evaluer la nécessité d'améliorer le confort de déplacements des cyclistes le long de l'avenue Van Volxem.</b></p> <p>Et le cas échéant, procéder aux aménagements.</p> <p><b>Cf. P3-section 2.2.1 (Piéton-PLUS)</b></p>	<p>GOOD-NETWORK B.4</p> <p>Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p>	A.MT.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région (maitre d'ouvrage)</b></li> <li>• <b>STIB</b></li> </ul>
1	<p><b>Réaménager l'avenue Victor Rousseau :</b> réorganisation du stationnement, élargissement des trottoirs et aménagements cyclables (dans le cadre du projet d'extension de l'école)</p> <p>Au minimum, section Bourgogne-Mystère</p> <p><b>Cf. P3-sections 2.2.1 (Piéton-PLUS), 2.3.2. (Vélo-CONFORT), 5.2 (Emprise du stationnement)</b></p> <p><b>Cf. Actions AP.3, AP.9, ACT.P3, ACT.2</b></p>	<p>GOOD-NEIGHBOURHOOD A.4 / #12</p> <p>Valoriser et mutualiser du stationnement en voirie</p> <p>GOOD-NETWORK B.1 / #21-22-24</p> <p>Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-NETWORK B.4 / #28-29</p> <p>Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112</p> <p>Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.MT.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• STIB</li> </ul>





DEGRE DE PRIORITE	MESURE	PROGRAMME GOOD-MOVE ASSOCIE	N°ACTION	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
2	<p><b>Réaménagement de la chaussée d'Alseberg (tronçon piéton-PLUS)</b></p> <p><b>Cf. Action 2.2.1 (Piéton-PLUS)</b></p> <p><b>Cf. Actions AC.12, AC.14, AP.1, AP.5, AP.8, AP.9</b></p>	<p>GOOD-NEIGHBOURHOOD A.2 / #5 Apaiser les quartiers</p> <p>GOOD-NETWORK B.1 / #21-22 Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112 Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.MT.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région (maitre d'ouvrage)</b></li> <li>• STIB</li> </ul>



## 5. ACTIONS A LONG TERME (> 10 ANS)

### 5.1 Préambule

La présente section reprend l'ensemble des actions qui doivent être planifiées à long-terme, c'est-dire au-delà des 10 prochaines années à venir.

Un ensemble d'actions continues et progressives sont aussi concernés par le long terme (cf. ci-avant).



## 5.2 Liste des actions à réaliser à long terme

DEGRE DE PRIORITE	MESURE	MESURE GOOD-MOVE ASSOCIEE	AXE DE TRAVAIL	PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIES
1	<p><b>Réaménager la rue de Mérode</b> – dans sa portion reprise dans le réseau piéton-PLUS</p> <p><b>Cf. P3-section 2.2.1. (Piéton-PLUS)</b></p>	<p>GOOD-NEIGHBOURHOOD A.4 / #12 Valoriser et mutualiser du stationnement en voirie</p> <p>GOOD NEIGHBOURHOOD A.6 / #19 Rénover de grands espaces publics emblématiques</p> <p>GOOD-NETWORK B.1 / #21-22-24 Sécuriser et assurer l'accessibilité des voiries et des espaces publics</p> <p>GOOD-NETWORK B.4 / #28 Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p> <p>GOOD-PARTNER E.4 / #110-112 Uniformiser les pratiques de conception des projets sur l'espace public</p>	A.LT.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Région</li> </ul>
2	<p><b>Evaluer les possibilités d'amélioration des conditions de déplacements des cyclistes sur l'axe boulevard de la Deuxième Armée Britannique – rue Saint-Denis</b></p> <p><b>Cf. P3-section 2.3.1. (Vélo-PLUS)</b></p>	<p>GOOD-NETWORK B.4 Créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés</p>	A.LT.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Région</li> </ul>

